

**5. Budget<sup>1</sup> de l'association**

Année 2025 ou exercice du au

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 14/10/2025  
Sensibilisé exécutoire  
à l'annuelle, d'indiquer, autant  
de fois que nécessaire si les  
budgets annuels sont  
différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	25000	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	186300
Achats matières et fournitures	4000	<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures	21000	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	80000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	3100		
Locations			
Entretien et réparation	1500		
Assurance	1600	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	11200	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11200		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	80000
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	227000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	196000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	31000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfiques (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	266300	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	266300
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>3</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	266300	<b>TOTAL DONT CVN</b>	266300

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.